COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIMES METROPOLE

Mairie
1 Rue Pierre Guérin
CS 40001
30540 Milhaud
Tél : 04.66.74.22.88

Chargé d'étude :
ADELE
SFI URBANISME
434 rue Etienne Lenoir
30900 Nîmes
Tél : 04.66.64.01.74
E-mail :
adele-sfi@adelesfi.fr

Plan cadastral source :
DGFIP © 2020-CNP CCI4
Droits de l'Etat réservés ®

Système de coordonnées utilisé :
RGF93 - Projection Lambert 93

Avec le concours de :
SPI GRAPHIC
Société de services
Plans Informatisés
Tél : 04.67.12.24.63
06.09.04.08.30
E-mail :
spi.graphic@wanadoo.fr

5.1

Ref : mil16plu02_dfg
17 janvier 2022

Commune de Milhaud

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Document graphique du règlement
Plan de zonage général

Echelle : 1/6000ème

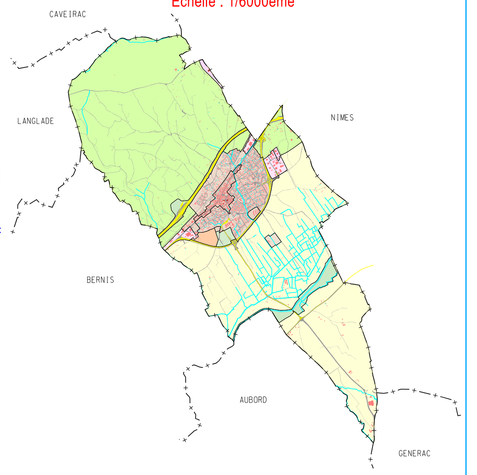

Approbation du PLU : DCM du 13 avril 2017
Approbation de la modification n°1 : DCM du 27 janvier 2022
Approbation de la révision allégée n°1 : DCM du 27 janvier 2022

SPI GRAPHIC décline toute responsabilité en cas d'omission, d'erreur, de manque. Les plans sont réputés être vus, vérifiés et contrôlés par le maître d'ouvrage avant diffusion.

LEGENDE

Dispositions édictées par le PLU

- Limite de zone et de secteur
- Espace boisé classé à conserver ou à créer
- Eléments de paysage et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique, au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Emplacement réservé pour ouvrage public, installation d'intérêt général ou espace vert
- Emplacement réservé pour voie ou passage public à élargir ou à créer
- Numéro d'opération (cf. Liste des emplacements réservés)
- Marges de recul des constructions le long des axes routiers
- Marge de recul des constructions le long des cours d'eau et valats
- Périmètre de protection de 100 m autour de la station d'épuration
- Secteur faisant l'objet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Linéaire pour lesquels le changement de destination vers l'habitat, des commerces existants en rez de chaussée, est interdit.
- Immeubles et murs de clôture à mettre en valeur
- Espaces de Bon Fonctionnement (EBF)
- Secteurs destinés à des programmes de mixité sociale comportant au moins 30% de logement locatif financé par un prêt aidé par l'Etat.
- Zone d'étude du contournement ouest de l'agglomération nîmoise
- Forage du Stade - périmètre de protection rapprochée renforcée
- Forage du Stade - périmètre de protection rapprochée

Zones inondables

Se référer au Plan de Prévention des Risques naturels d'Inondation approuvé par arrêté préfectoral le 4 avril 2014

- Enveloppe des zones inondables du PPRi de la commune de Milhaud (reportée de manière indicative sur les plans de zonage) Voir détails en annexe 6.
- Zone de ruissellement pluvial

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Désignation	Bénéficiaire	Superficie (en m2)
2	Extension du cimetière	Commune	9247
3	Aménagement de l'intersection entre la rue du Mont Dosset et la rue du Moulin à vent	Commune	8
5	Aménagement de l'entrée de ville	Commune	17053
6	Création d'un équipement collectif (parking)	Commune	2206
7	Création d'espaces publics (de loisirs et sportifs)	Commune	24093
8	Aménagement de la RD 262 entre la RD 135 et la RD 13	Département	20507